

Rapport de l'atelier de renforcement des capacités des Journalistes sur l'inclusion et la thématique du handicap tenu les 7 et 8 novembre 2024

Brazzaville, 07 novembre une soixantaine de journalistes ont démarré, dans la salle de spectacle de la télévision nationale, un atelier de renforcement des capacités sur des questions des personnes vivant avec Handicap (PVH) sous la thématique "de l'handicap et de l'inclusion". Ci-jointe, en annexe, la liste de présence.

Cet atelier de deux jours est organisé par l'équipe du projet "une approche Inclusive du Handicap, Inclusion professionnelle et sociale des PVH à Ouenzé et Makélékélé – Brazzaville, République du Congo. Il vise à renforcer les capacités des représentants des médias afin qu'ils produisent des reportages sur la valeur des services de la Technologie de l'Information et la Communication(TIC) comme outils d'inclusion des PVH et de réduction de marginalisation en faveur des populations les plus faibles .

Cette session animée par les formateurs : monsieur **ONDAYI André** chef de service à L'Institut Psychologue clinicien à l'institut psycho-pédagogique (IPP) et monsieur **GASSAYE Rodolph**, aveugle de son état, journaliste producteur à Radio Congo . De leurs fonctions, il permet aux journalistes des différents médias de mieux appréhender le projet mis en oeuvre depuis l'année dernière .

Il s'agit aussi de renforcer les capacités (connaissances des participants sur l'inclusion et les droits des PVH).

Les modules développés sont , entre autres:

Module 1 A : INCLUSION ET TYPES DU HANDICAP

MODULE 2A: TERMINOLOGIE ET APPROCHES RESPECTUEUSES DANS LE LANGAGE ORAL ET ECRIT

Module 1B: DROITS RELATIFS AUX PVH AU CONGO ET SUR LE PLAN INTERNATIONAL

MODULE 2D: ETUDE DE CAS SUR LES STEREOTYPES ET LEURS IMPACTS.

Tous ces modules ont été déroulés suivant un plan bien défini, qui a permis aux invités et aux bénéficiaires de la formation de bien comprendre la thématique du handicap.

Ayant pour modérateur monsieur MOUKENGUE Lucien qui, après avoir pris la parole, remercie son excellence monsieur le ministre des Médias , le Directeur de la Télévision nationale Congolaise qui s'était fait représenter par la Directrice du Programme de ladite Chaîne de télévision, les Directeurs centraux invités à l'activité, les Directeurs de chaînes de télévision, des Radios et des presses écrites et en ligne invités à la cérémonie et présente la coordinatrice du projet pour son mot de circonstance.

L'ouverture de l'atelier a été sous la direction du Directeur de la Coopération du ministère de la Communication et des Médias représentant son excellence monsieur le Ministre en mission de Service, en présence des invités ,formateurs, journalistes(bénéficiaires), l'interprete et l'équipe du projet.

Prenant la parole, la Coordinatrice du projet, madame **Ermelinda ONDA**, a relevé que le projet est un programme de reforme de la vie quotidienne des PVH et de suppressions des stéréotypes à l'égard de ces derniers.

Elle a parlé des actions de la CPS en république du Congo, de la collaboration de cette ONG italienne qui travaille depuis 2017 avec l'ONG locale, le Groupement des Intellectuels et Ouvriers Handicapés du Congo (G.I.O.HA.C) sur cette thématique et de la durée de ce projet tout en mettant l'accent sur l'activité du jour, son importance, son objectif, ensuite son impacte à court et à long terme au niveau national qu'à l'international.

Après ces mots, la coordinatrice invite la Directrice du programme de Télé Congo sur le plateau de présentation pour un speech.

La Directrice de programme de Télé Congo, Madame : **Aline France ETOKABEKA** qui, au premier plan, remercie la délégation de l'union Européenne au Congo, la Coopération Congo-Italienne pour cette bonne initiative qui met en valeur les métiers des médias sans lesquels, les populations ne peuvent accéder aux bonnes informations en temps réel. Elle reconnaît : « *Que si les médias ne sont pas outillés, toutes les questions qui sont abordées dans le cadre du développement socio-économiques n'auront ni d'échos et ni du répondant. Associés les journalistes à ce projet cela permettra à ceux qui regarderaient ces activités qui seront traitées par les journalistes de comprendre les enjeux et finalement de voir la situation de l'inclusion et du Handicap autrement* »

Elle poursuit en remerciant le président de la République du Congo, qui continu à multiplier les efforts pour maintenir la paix et la cohésion nationale pour permettre les tenus de ces genres d'activités. Elle remercie les différents participants tout en les invitant de bien suivre leur formation, car cela leur permettra de faire voyager notre pays vers une société plus inclusive.

Reprenant la parole, le modérateur remercie nos intervenantes ensuite, il présente nos deux formateurs à l'assistance. Il s'agit de :

Monsieur **ONDAYI André** et Monsieur **GASSAYE Rodolph** cités en avant avant d'annoncer une prise de photo de famille suivie d'une pause café de trente(30) minutes avant de commencer avec la formation proprement dite.

La seconde partie de la journée a débuté trente cinq minutes après pour donner suite aux nouvelles dispositions prises par les techniciens.

Le modérateur ensemble avec les deux formateurs présentent le plan du programme des modules, et commencent la projection du premier module intitulé:

Module 1 A : INCLUSION ET TYPES DU HANDICAP selon le plan ci dessous:

- ✓ Définition de concept ;
- ✓ Inclusion ;
- ✓ Types du handicap ;
- ✓ Jeux de rôle ;
- ✓ Discussions interactives.

Pendant le développement de ce module, les formateurs ont commencé par définir les différents concepts de base sur cette thématique ensuite, ils ont expliqué par des schémas la notion d'inclusion, d'une manière explicite, ils ont bien expliqué les différentes catégories du Handicap et par la suite, ont proposé un jeu de rôle dénommé : « Dans la peau d'un autre ». C'est un jeu qui consiste pour les participants à se mettre à la place des personnes vivant avec handicap. Pour ce cas précis, il s'agit de jouer le rôle des aveugles. Six(06) personnes volontaires se sont réparties en trois (3) groupes de deux(02) personnes avec les yeux Bandés : la représentation d'un aveugle.

L'expérience réalisée par les trois groupes a permis aux formateurs de demander leurs impressions sur la vie quotidienne de cette catégorie du Handicap ?

Le groupe 1 : la personne en situation du handicap s'était perdue en croyant qu'il était déjà hors du périmètre de Télé Congo alors qu' il avait confiance à son guide. Pour son guide: Il pense qu'il faut TOUJOURS **ET TOUJOURS** accompagner les PVH car, la tâche n'étant pas facile. Il s'est senti obligé de le protéger. *“J'ai essayé de marcher à son rythme et en l'orientant en lui dictant ce qu'il doit faire, comment avancer. “l'aveugle “ avait peur par ce qu'il ne voyait rien, mais grâce à la canne et les sons autour de lui, il s'est senti obligé d'utiliser sa canne qui devenait un guide pour lui en prenant une décision”.*

Le groupe 2 : l'Aveugle, qui est un handicap sensorielle Visuel.

Ça n'a pas été facile, elle encourage les PVH dit –elle à placer leur confiance en leurs guides, avec lesquels ils échangent constamment et qui leur font éviter les obstacles.

Pour le guide du **groupe 2** : *“La tâche d'un guide n'est pas facile. Au début, j'ai sous- estimé cette tâche mais, on me lançant, j'ai réalisé que c'était difficile”.*

Le groupe 3 : les impressions de la perspnne PVH: *“ce n'est pas facile, les PVH souffrent beaucoup. Il faut les aider et comme conseil, ils doivent avoir confiance en leur guide” dans mon rôle d'aveugle, à un moment donné, mon guide a pris la décision de me faire tomber, cela m'a effrayé du fait que Magui ma traîné là où elle voulait que l'on soit, n'ayant plus confiance en elle pour donner suite à ses propos tenus, je lui ai demandé où sommes-nous ? ”*

Le guide du groupe 3 : “ j'ai aidé un aveugle, je félicite les gens qui le font constamment, je les encourage vivement de continuer à le faire. En disant que je vais te faire tomber, c'était une manière pour moi d'attirer son attention et de lui dire : fais-moi confiance et je voulais juste qu'il comprenne une chose : qu'il devait impérativement me faire confiance”.

COMME CONCLUSION de ce jeu de rôle : L'aveugle doit avoir confiance en son guide, Ils doivent communiquer constamment, le guide doit avoir un cœur humanisme, entre les deux, il faut qu'il y ait un climat de confiance, il faut qu'il ait un respect et une considération mutuelle.

REACTIONS :

Réaction d'un intervenant: “ Il y a une leçon qui se dégage. Quand on est en difficulté, il faut toujours demander de l'aide et en étant en bonne santé, il faut être disposé à aider. Nous devons comprendre que les yeux sont la lumière du corps. il faut aussi avoir un cœur compatissant”.

Question d'un intervenant : Est ce qu'il y 'a un centre professionnel pour former les guides professionnels ? ça serait une très bonne chose si jamais vous y pensez.

Modérateur : Nous venons de jouer le jeu de rôle, quels sont les comportements que nous devons adopter vis-à-vis des cas que nous avons traités ici ?

Réponse : Nous devons les aider sans oublier que les journalistes ont deux(02) Forces principales : **de former et d'informer**, c'est à dire de faire le relais des informations vers les populations. Nous allons jouer notre rôle après cette intervention, Ensuite, il entame le second module de la journée.

Le Module 1B: DROITS RELATIFS AUX PVH AU CONGO ET SUR LE PLAN INTERNATIONAL

Dans le développement ce module, les formateurs ont parlé de :

- ✓ La Loi 009 du 22/04/ 1992 PORTANT STATUTS, PROTECTION ET PROMOTION DE LA PERSONNE HANDICAPEE, ils citent les dispositions générales et les dispositions finales ;
- ✓ La Loi n° 4-2010 du 14 juin 2010 portant protection de l'enfant en République du Congo;
- ✓ Et de la CONVENTION RELATIVE AUX DROITS DES PERSONNES HANDICAPEES.

De ces trois(3) lois , ils précisent que le Congo avait tenu de respecter ces lois d'où l'importance pour les journalistes de mieux les connaître.

Reprenant la parole, le modérateur remercie tous les intervenants et les participants, en leur fixant rendez-vous pour le second jour. C'était la fin du premier jour de l'atelier et l'annonce de la pause déjeuner.

Commencé à 11heures 50min l'atelier a pris fin à 15heures 00

La journée du 8 Novembre 2024, deuxième jour de l'atelier

Après avoir souhaité la bienvenue aux journalistes, le formateur procède par une révision des acquis du premier jour. Y a-t-il une personne qui peut nous rappeler ce que nous avons retenu hier ?

Les intervenants :

Fortune EBARA, journaliste aux dépêches de Brazzaville : « *il y a la loi 009 du 12 Avril 92, nous avons les conventions des nations unies* ».

Diane Justine OTONGO journaliste à Radio Congo : « *nous avons la loi sur la discrimination des pvh et la lois 4-2010 du 14 juin 2010* »

BADILA Alvan, journaliste à Radio Citoyenne des Jeunes : « *la loi cadre du juin 2010* .

Après la révision, le formateur commence la première partie de la formation de la journée avec le module 2A:

MODULE 2 A : QUI EST AXEE SUR LA TERMINOLOGIE ET APPROCHES RESPECTUEUSES DANS LE LANGAGE ORAL ET ECRIT

Les formateurs ont examiné les points sur les stéréotypes, comment lutter contre les stéréotypes de manière mesurée et contrôlée tout en précisant qu'il y a des mots qui sont de nos jours, prohibés pour qualifier une catégorie des personnes vivant avec handicap. Si vous “ **ne dites rien, vous ne changez rien le silence est une forme de complicité**”. A propos de cette assertion monsieur **Fortuné a** réagi en disant : « *j'ai deux préoccupations ! En premier lieu, dans toute rédaction les choses sont structurées de telle sorte que nous suivant un protocole établit. Je m'explique : je peux rédiger un article mais avant toute publication, il y a un circuit que l'article doit suivre. C'est-à-dire après la rédaction, ça passe par le chef de service qui lit et qui fait des retouches, le rédacteur en chef, refait la même chose et envoie au chef de service, qui va apporter sa touche finale et publie. En apportant les retouches, il peut retirer les mots inclusions que j'ai utilisés et je peux entrer en conflit avec le chef de service* » ; En second lieu, les dépêches de Brazzaville, il explique en ces termes : « *si le journaliste ne dit mot, il devient complice. Tous les journaux ont une ligne éditoriale à respecter mais, par rapport à certaines réalités, nous pouvons rédiger seulement, si cela ne cadre pas avec la ligne éditoriale, vous pouvez rentrer en conflit avec votre chef de service alors, comment faire dans ce cas ?* »

Réponse du formateur **GASSAY E**: « *si le rédacteur en chef ou le chef de service s'oppose à ce changement, nous pouvons être perspicace, lui ramener à la raison. Faites-lui comprendre qu'il y a des termes injurieux, des termes désobligeants qui ne doivent plus être utilisés lors de la rédaction des articles ou lors de certaines présentations. Il y a cependant les termes recommandés pour qualifier une certaine catégorie des personnes vivant avec Handicap* ».

Exemple: sans albinisme, personne à mobilité réduite, les termes tels que « utilise un fauteuil roulant » sont largement considérés comme plus appropriés. Il est important d'utiliser un langage normal et reconnaître que certains termes sont plus acceptés que d'autres et que le langage du handicap peut varier d'un pays à l'autre.

Le formateur a insisté sur comment éviter les stéréotypes et les représentations biaisées, et il faut intégrer que dans une société inclusive, les mots utilisés sont d'une grande importance. Le choix d'un vocabulaire précis et respectueux permet de ne pas véhiculer de préjugés en utilisant des expressions négatives ou péjoratives. Ils ont démontré comment lutter efficacement contre les stéréotypes de manière mesurée et contrôlée et enfin, ils ont montré comment faire l'analyse de la terminologie en présentant une liste des termes à utiliser et à éviter sur ce, les formateurs ont demandé aux journalistes de faire les propositions des émissions pour accompagner cette action.

Travail sur les propositions d'émissions

A la télévision, radio, la presse écrite, au moyen des pièces de comédie. Les journalistes doivent faire des propositions sur des émissions ou des courts métrages à tourner pour matérialiser leurs actions au profit des PVH.

Un journaliste de EAD éduc télévision : *“comme proposition d'émissions, nous nous sommes convenu sur les spots publicitaires qui sont des émissions d'une minute et 30 secondes sur les droits des PVH”*.

Le journaliste de la DRTV : *“ Nous avons réfléchi sur le titre d'une émission : **parlons handicap**, une émission de 15min, ils vont insérer plusieurs rubriques, ils vont parler de leurs problèmes de société.”*

Question 1 de l'animateur aux journalistes : *Pour vos émissions, quelles sont les préalables pour que toutes les catégories soient capables de suivre vos émissions ?*

Élément de Réponse par le journaliste d'éduc EàD Télévision: *“ Ce que nous pouvons faire, c'est enregistrer les émissions, ou les dictaphones, en choisissant un titre attrayant et le contenu pour permettre à toute personne de suivre l'émission”*.

Question 2 : *“Oui mais, que faut-il faire concrètement ? ”*

Réponse : *“Pour répondre à cette question, le plus difficile c'est de créer l'émission qui va arranger à la fois tous ceux qui ont un problème de vue et d'audition, donc à la radio, l'émission sera bénéfique aux malvoyants et non à ceux qui ont un problème d'audition et, à la télé, nous allons avoir besoin des interprètes pour que nos émissions soient accessibles à tous ”*.

Questions 3 : "Nous voyons lors des émissions, vous faites passer les bandes passantes très vite pourquoi ? en le faisant les informations ne sont pas accessibles à tous et c'est comme s'il y a une forme de discrimination, par ce que nous n'avons pas tous la même vitesse de compréhension, ni le même quotient intellectuel n'est ce pas ?"

Réponse 3 : "A la télévision, tout est chronométré, nous devons respecter cet ordre établi par la hiérarchie si non, nous ne sommes plus dans les normes. Nous allons voir comment régler ce problème avec notre hiérarchie et nos techniciens".

Conclusion de ce Module : L'inclusion, il faut l'adapter à tout le monde en brisant toutes les barrières. Elle doit inclure toutes les catégories d'où, il faut relever le volet social et l'adapter à tous.

Enfin, les formateurs procèdent par le dernier module de la formation intitulé:

Module 2D étude de cas sur les stéréotypes.

Selon monsieur **ONDAYI**: " Il est recommandé de faire passer plusieurs images par seconde mais, il faut le faire d'une manière normale".

Il procède par la définition de certaines catégories du handicap ensuite, il passe l'étude des cas. Le premier cas à examiner est celui de **Gilbert**. Après la lecture voici les questions qui ont été dégagées:

Est-ce que l'enfant a été pris en charge ?

Est-ce que la prise en charge a été effective ?

Est-ce que la prise en charge a été prise à temps ?

Element de Réponse par la journaliste de Radio Congo : " la prise en charge a été tardive mais, a été effective".

Question 2 : Quel est l'âge d'apprentissage d'un métier ? et quel est l'âge de travailler ? Réponse : "Au Congo, l'âge d'apprendre un métier c'est 15 ans et l'âge de travailler c'est 18ans".

Pour information : L'âge légal pour une formation c'est 16 ans et 18 ans pour travailler.

Question 3 posée par la journaliste de Radio Congo: Est-ce que le PVH, doit jouir des mêmes droits que les enfants normaux ?

Réponse par monsieur ONDAYI : Les PVH doivent être assistés Particulièrement. Tous les enfants ont le droit d'aller à l'école, de travailler, certes que d'autres ayant les problèmes de santé ne leur permettant pas d'aller à l'école à temps, on fait avec. Nous sommes sans ignorer qu'entre la vie et la connaissance, la priorité c'est la vie. C'est d'abord le droit à la vie, ensuite c'est le droit à l'éducation et l'emploi. On suppose que les enfants qui ont le trouble de comportement, d'échelonner, l'âge doit être revu proportionnelle à son handicap. Même chose pour les déficiences intellectuelles.

Intervention de monsieur GASSAYE: “ Il y a des dispositions qui ont été prises sur le recul d'âges des enfants handicapés. Selon la loi 009 du 22/04/1992, dans le domaine du handicap, il y a deux mots qui ne doivent pas nous échapper : **la patience et la persévérance**. Même s'il y a la volonté, il faut ces deux mots pour pouvoir avancer ”.

En conclusion : *Pour cet enfant La prise en charge a été effective, même si elle a été tardive, du fait que les mesures d'accompagnement ont été prises en retard.*

Etude de cas numéro 2 : Cas de Sahib (Celui qui a sucé le pouce jusqu'à cinq(5)ans

Questions 1 : pour ce cas , que faut-il retenir ?

Réponse 1 : pour le cas de Sahib, la prise en charge a été prise par les parents.

Questions 2 : Dans ce cas, est ce que c'est la négligence des parents ou c'est le degré d'handicap ?

Intervention 1 : Les parents ont été informés mais, ont été négligeants.

Intervention 2 : si les parents avaient été formés à temps, ils auraient pu aider l'enfant à temps. Une maman qui a un enfant vivant avec handicap, fait toujours quelque chose pour son enfant, elle est le premier docteur. N'étant pas trop engagée, elle était négligente. Sucrer les doigts ce n'est pas bon, ce n'est pas hygiénique, les parents doivent préparer les enfants à prendre les bonnes décisions.

“Intervention de la journaliste de radio congo: *Plusieurs parents ont largement contribué à l'amélioration des conditions de vie de leur enfant PVH. Ses parents doivent continuer à fournir plus d'efforts”.*

Question : plus souvent, dès la naissance, certains enfants commencent à sucer les doigts, d'autres, jusqu'à 5 ans commencent à sucer les doigts ou des lèvres. Est ce que c'est un handicap qui nécessite notre intervention ?

Réponse par monsieur ONDAYI : “ *lorsque c'est mauvais , c'est à vous de commencer à travailler sur l'éradication des comportements liés à l'environnement sans moqueries, sans mauvaises pressions, blâme, il faut commencer à inclure les choses à un enfant proportionnellement à son âge. Il faut communiquer constamment avec l'enfant ”.*

L'intervention de monsieur Mazila de télé Congo sur l'éradication des mauvais tics.

“Une Expérience qui dit : « le fer s'éguise par le fer » en utilisant les mesures drastiques, l'enfant peut arrêter avec certaines habitudes méthodes. Pour ce faire, les parents doivent être très regardants”

Exemple : mon père utilisait les piments en deux jours pour inciter mon frère à arrêter de sucer les doigts.

Un autre frère aussi, qui avait du mal à s'élevait pas à temps. Notre père utilisait de l'eau chaude pendant un(1) mois en le massant et les résultats étaient surprenants.

Intervention de monsieur ONDAYI : *“Donc, c'est la responsabilité des parents de veiller sur les enfants. En utilisant les méthodes dures, laissent les traumatismes à vie dans la vie des enfants. Ça doit être psychologique. C'est une technique de rééducation fonctionnelle”.*

NB: si la prise en charge précoce donne des bons résultats. Nous sommes dans l'optique où la prise en charge ne doit pas être prise ni très tôt, ni très tard mais, à temps. Il faut que l'enfant comprenne la volonté du maître et le reste, c'est à l'enfant de développer certaines compétences ou aptitudes.

Séries des questions de Benel Miche, Journaliste à la Nouvelle république :

Question 1 : le malvoyant ou l'aveugle doit toujours avoir besoin de son guide ?

Question 2 : comment aider un enfant autiste ?

Question 3 : comment diagnostiquer l'autiste ?

Réponse 1 par Monsieur KIMBOUANGA Ginslain Serge : *“un aveugle sans son guide ce n'est pas correcte, tu peux te déplacer sans guide mais pas sur une longue distance, il doit nécessairement avoir un guide”.*

Intervention de monsieur **GASSAYE** : *“ Humainement parlant, cette question ne devrait pas être posée mais, il est toujours important d'apporter les éléments de réponse. Le malvoyant ou l'aveugle ne doit toujours pas dépendre de son guide mais, l'existence de la canne blanche pour lui permettre d'être autonome. Il y aussi l'existence des canne blanche smart qui signalent le PVH développer certains sens”.*

Réponse 2 par monsieur ONDAYI : un enfant autiste présente des troubles de comportements, il est toujours en interaction avec les autres enfants sans parler de la sélection des choses. Trouble de langage parfois.

Réponse 3: Pour le diagnostiquer, il faut se rendre à l'hôpital. Pour ce qui est du traitement, il est socio-éducatif sauf si, l'enfant a un trouble de comportement sévère. Il peut être soumis à un traitement pour combattre ces troubles de comportement. En réalité, Il n'y a pas de traitement médicamenteux, mais un accompagnement est nécessaire.

Question 4: Merci pour la formation, mais en tant qu'animatrice des émissions radio, nous avons l'habitude d'accompagner les PVH . En recevant cette invitation à la formation, quel est votre objectif ? Que vise réellement ce projet ?

Elément de réponse 4 : Nous sommes venus vous renforcer et vous apporter les nouvelles méthodes ou les manières à utiliser lors des discussions ou des discours pour avancer vers l'inclusion sociale.

Préoccupations :

P1 émise par la journaliste de radio Congo: Une préoccupation : Quand vous nous appelez pour une couverture médiatique, nous venons vers vous mais, à l'inverse ; quand nous avons besoin de vous, vous nous évitez. Comme exemple : nous avons eu l'idée de réaliser un documentaire sur la situation des PVH en République du Congo, nous nous sommes décidés de nous rapprocher de IPPF, malheureusement, nous n'avons pas été reçus par les responsables de cette institution. Et ces genres de réactions ne nous permettent pas d'avancer vers un monde inclusif.

P2: Léonie de la DRTV : Nous sommes confrontés à une difficulté : lorsque nous avons voulu réaliser un reportage sur les aveugles ou malvoyants, cela a été difficile pour nous de le faire et quand les autorités font la ronde des écoles, cela se passe sans difficultés. Pensez à nous faciliter la tâche s'il vous plaît!

Recommandations :

1. Suivi des journalistes : Organiser un suivi pour évaluer l'impact de cette formation sur leurs productions futures.
2. Multiplication des formations : Étendre cette initiative pour toucher un plus grand nombre de journalistes.
3. Renforcement de la collaboration avec les organisations de défense des droits des personnes handicapées pour des échanges plus enrichissants.

Ce rapport souligne l'importance de la formation en vue d'une société plus inclusive et rappelle que les médias jouent un rôle crucial dans la sensibilisation et la promotion des droits des personnes handicapées.

Vous avez pensé sensibiliser les journalistes pour relayer l'information aux populations c'est très bien, s'il y a des ONG, des OPH ou des associations qui militent pour les droits des PVH, mettez nous en contact ou donnez-nous leurs contacts grandes pour que nous soyons appuyés par ces derniers afin de soutenir cette action.

Intervention de monsieur GASSAYE : ils veulent du concret, les adresses et ils proposent pour faire fort s'ils ont toutes les mesures d'accompagnement afin que les textes d'applications soient validés.

Reprenant la parole, le modérateur qui pose la question celle de savoir, que peuvent faire les journalistes après cet atelier ?

Résultats et Retours des Participants

Propositions 1 : Hors mi télé Congo, vous n'aviez pas beaucoup communiqué sur l'événement, la prochaine fois, vous devez utiliser les médias en lignes, les réseaux sociaux et il faut solliciter la majorité des chaînes pour faire la sensibilisation de cette activité.

Il faut mettre à la disposition des journalistes un carnet d'adresse, faire de telle sorte que leurs actions soient accompagnées, leur ouvrir les portes afin de leur permettre de faire le terrain, les investigations en rencontrant les OPH et les ONG pour demander les mesures d'accompagnement pour la rédaction des certains articles ou de réalisation des documentaires.

Intervention de **BADILA** : inviter les journalistes en ligne, les spécialistes des médias en ligne pour faire :

- Les émissions radio-télévisées, les spots publicitaires, des contrats avec la mairie centrale qui pourrons nous aider dans cette démarche.
- Intervention de madame la journaliste de radio Congo : la couverture médiatique n'était pas effective, pour notre adhésion à votre vision, chaque média doit à sa manière attirer l'attention des autorités.

Nous sommes inspirés, On peut créer un groupe whatsapp pour communiquer constamment. Cela nous permettra de faire assoir un cadre d'échange entre le projet et les journalistes formés.

Cela dit, les formateurs ont fait la synthèse des modules en les résumant pour la bonne compréhension de tous, ils remercient tous les participants pour leurs disponibilités tout en les invitant à faire bon usage des connaissances nouvellement acquises.

À l'issue de l'atelier, les participants ont exprimé une meilleure compréhension des droits des personnes handicapées et des défis auxquels elles sont confrontées. Ils ont également indiqué leur volonté de mieux intégrer les notions apprises dans leur pratique journalistique. Les participants ont recommandé d'organiser des ateliers similaires dans d'autres régions, afin d'étendre cette sensibilisation et ce renforcement de capacités à une audience plus large de journalistes.

Reprenant la parole, le modérateur renouvelle les remerciements à l'endroit de tous ceux qui ont contribué à la réussite de l'atelier, il a fait un discours de clôture.



UNE APPROCHE INCLUSIVE DU HANDICAP

Inclusion professionnelle et sociale des personnes vivant avec
handicap à Ouenzé et à Makélékélé

Brazzaville, République du Congo

Contrat NDICI HR INTPA/2022/439-891

Conclusions

Cet atelier s'est révélé pertinent et bénéfique pour sensibiliser les journalistes aux enjeux liés aux droits des personnes handicapées et à l'inclusion. Il constitue une première étape vers une couverture médiatique plus inclusive et respectueuse des personnes en situation de handicap, avec l'espoir que les compétences acquises permettront une évolution positive dans le traitement de ces sujets dans les médias.

Commencé à 11Heures , l'atelier pris fin à 15Heures 13 minutes.

Sécretaire de la séance Herrel NGANGOUE

Administrateur du Projet

Avec la contribution de



Promu par



En collaboration avec

